



AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE GREFFIÈRE QUE :

Lors d'une séance ordinaire tenue le 12 janvier 2022, le conseil de la Ville de Rivière-Rouge a adopté le Règlement numéro 2022-424 intitulé « Règlement établissant un code de conduite des séances du conseil municipal ».

Ce règlement peut être consulté au bureau municipal situé au 25, rue L'Annonciation Sud, Rivière-Rouge, durant les heures d'ouverture du bureau et sur le site Web de la Ville.

Le règlement numéro 2022-424 entre en vigueur le jour de la publication du présent avis.

DONNÉ À RIVIÈRE-ROUGE, CE 13^e JOUR DE JANVIER 2022

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized 'K' followed by a horizontal line and a short vertical stroke.

Katia Morin
Greffière